Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 03 - 28** - Séance du 05 mars 2026

En exercice : **20**

Présents : **16**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **19 février 2026**

Date de l'affichage : **19 février 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq mars** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Dominique RICHARD ; Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR ; Caroline GAVARD.

Excusée : Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS ; Léonce GUIÉNO ; Jérôme MARQUET,

Secrétaire de séance : Delphine COËTMEUR

PROJET DE CANTINE SCOLAIRE – VALIDATION DU FMTE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- délibération n° 2024 - 24 en date du 04 avril 2024 approuvant le programme, l'enveloppe financière et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau restaurant municipal ainsi que la composition du jury de concours ;
- délibération n° 2024 - 25 en date du 04 avril 2024 approuvant la composition et le fonctionnement du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau restaurant municipal ;
- délibération n° 2025 – 81 en date du 18 décembre 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau restaurant municipal.
- délibération n° 2026 - 14 en date du 5 février 2026 autorisant le lancement de la consultation des entreprises.

Considérant le dossier déposé auprès de Rennes Métropole pour solliciter une subvention au titre du Fonds Métropolitain de Transition Écologique,
Considérant la grille d'analyse du projet qui reprend les thématiques de transition énergétique, de réduction de l'impact carbone sur le bâti, des mobilités, de l'adaptation au changement climatique, de la biodiversité et des milieux,
Considérant la décision du bureau métropolitain en date du 4 décembre 2025 accordant un fonds métropolitain de 800 000€ à la commune de Montgermont.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_28-DE

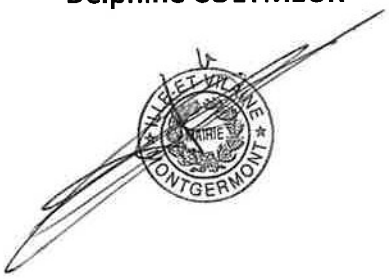
M. Le Maire précise que le dossier de restaurant scolaire a été classé, après analyse du projet thématique par thématique, en catégorie A (note de A à E). Cela permet de bénéficier d'un cofinancement le plus élevé possible, à savoir 800 000€. Ce montant correspond à un pourcentage d'aide, 40% (montant maximum possible) catpé sur une enveloppe maximale de 2 000 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le fonds de concours pour un montant de 800 000€.
- Autorise M. Le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine COËTMEUR



Le Maire
Laurent PRIZÉ

